



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

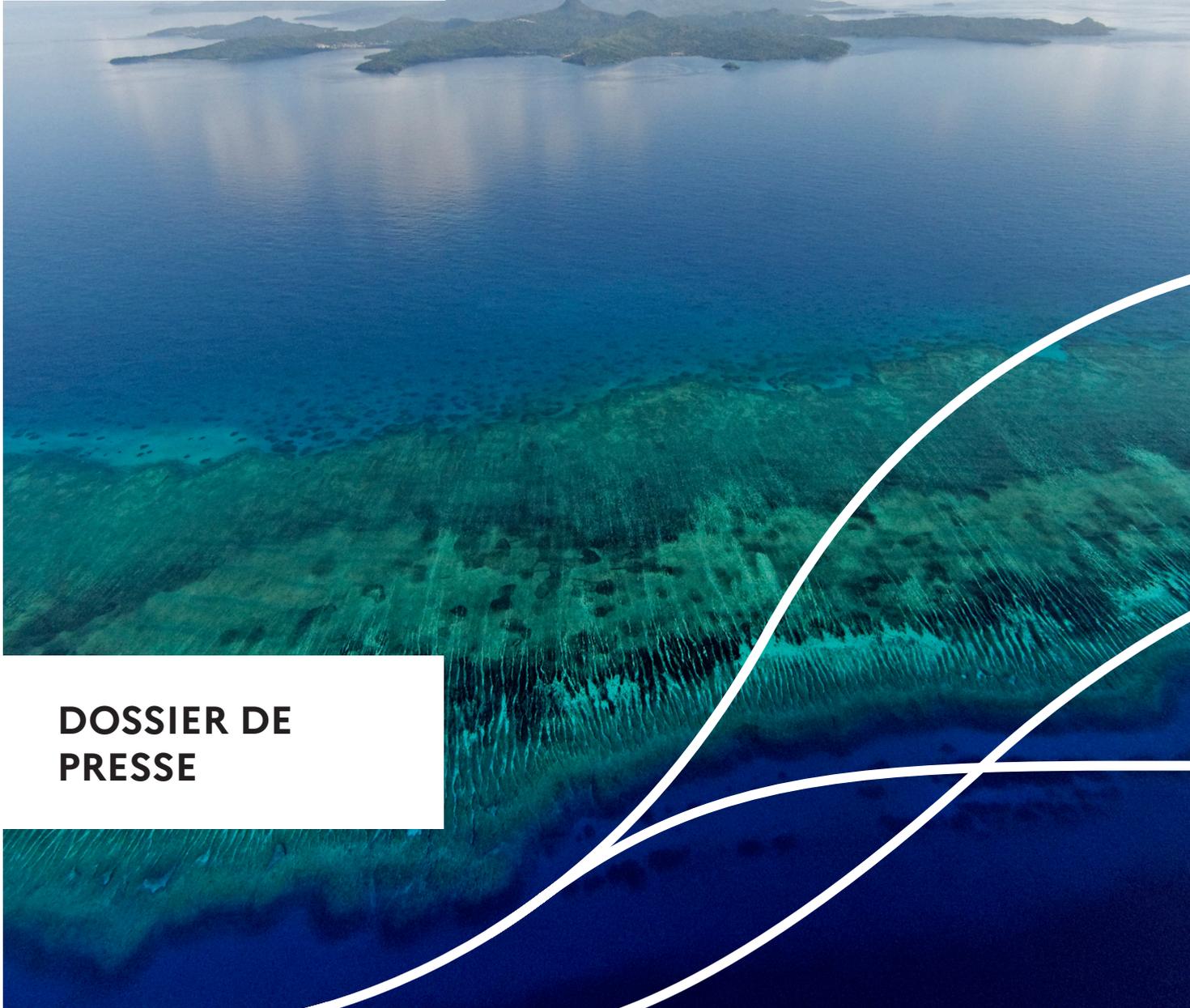


1^{er} appel à projets dans les territoires français

Les lauréats de l'océan Indien



BEST Life
2030



**DOSSIER DE
PRESSE**

Sommaire

- 3** Le programme BESTLIFE2030
- 5** Les résultats du 1^{er} appel à projets
- 6** Les 7 projets réunionnais
- 13** Les 3 projets mahorais
- 16** Le projet régional
- 17** Le projet subantarctique
- 18** À propos de l'OFB
- 19** Contact presse



Vers une meilleure mobilisation des fonds européens au profit de la biodiversité dans les Outre-mer

L'Union européenne (UE) s'est engagée à stopper et inverser le déclin mondial de la biodiversité dans les Outre-mer européens. Le programme de subvention européen BESTLIFE2030 est une opportunité unique de financer des projets de conservation de la biodiversité, de restauration des écosystèmes et d'utilisation durable des services écosystémiques.

Le programme BESTLIFE2030 vise à garantir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les régions ultrapériphériques (RUP) de l'UE et les Pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui leur sont associés. Le programme a également comme objectif de prévenir la dégradation des ressources et de s'adapter aux défis posés par le changement climatique.

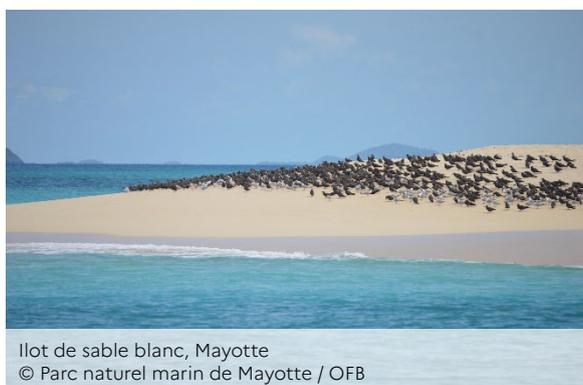
Cette initiative, financée dans le cadre du programme de l'UE pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE), met en place un mécanisme de financement destiné à soutenir les candidats dans la mise en œuvre de projets ayant un impact sur le terrain.



Gecko vert des hauts, *Phelsuma borbonica*
© JF Cornuaille / OFB

A travers 4 appels à projets successifs entre 2023 et 2030, ce sont 23,2 millions d'euros qui seront consacrés à l'outre-mer européen, dont environ 15 millions pour la France. Les territoires français de l'océan Indien (La Réunion, Mayotte et les Terres australes et antarctiques françaises) sont concernés par ce dispositif financier.

Ce programme de subventions est conçu pour apporter un soutien efficace aux initiatives locales, à petite échelle et ayant un impact significatif, menées par des collectivités locales, des établissements publics, des ONG ou certains organismes privés.



Ilot de sable blanc, Mayotte
© Parc naturel marin de Mayotte / OFB

Les projets éligibles concernent la mise en œuvre d'actions concrètes de terrain garantissant un impact tangible et mesurable en termes de préservation de la biodiversité.

La durée des projets est comprise entre 18 et 36 mois.

Le financement des projets est plafonné à **100 000 euros** avec un apport en cofinancement de 5% minimum.

Le programme BESTLIFE2030 a la particularité d'offrir plus qu'un soutien financier aux acteurs locaux. Des points focaux sont présents dans chaque région éligible afin d'accompagner les porteurs intéressés, de la candidature jusqu'à la mise en œuvre de leurs projets. L'Office français de la biodiversité (OFB) assure ce rôle dans les territoires français de l'océan Indien.

Organisé en deux étapes, le mécanisme d'octroi des subventions est ponctué par l'organisation d'ateliers collectifs et d'échanges bilatéraux afin d'apporter toutes les clés de conception d'un bon projet aux candidats. Lors de l'évaluation des dossiers, des recommandations techniques sont également émises par des experts pour assurer le financement d'initiatives efficaces et pertinentes en réponse aux défis régionaux en matière de biodiversité.

Cet accompagnement se poursuivra auprès des lauréats et se traduira notamment par un appui au rapportage et à la valorisation des projets financés. Une coordination avec d'autres dispositifs financiers existants, la mise en réseau, le partage d'expériences et la capitalisation des résultats permettra d'assurer la durabilité des initiatives soutenues.

A l'issue du soutien apporté par BESTLIFE2030, l'objectif est que les acteurs des territoires d'Outre-mer puissent mobiliser sereinement d'autres fonds européens et ainsi renforcer les contributions des Etats membres de l'UE aux objectifs de conservation de la biodiversité.



Pour en savoir plus sur le programme BESTLIFE2030

Toutes les informations sur BESTLIFE2030 sont accessibles sur le site web du programme : <https://bestlife2030.org/fr/candidats/>

Actualités sur le site de l'OFB : <https://www.ofb.gouv.fr/le-programme-bestlife-2030>

Lien d'inscription à la newsletter du programme : <https://bestlife2030.org/fr/newsletter-subscription/>

Coordinateur



Hubs régionaux



Donateurs

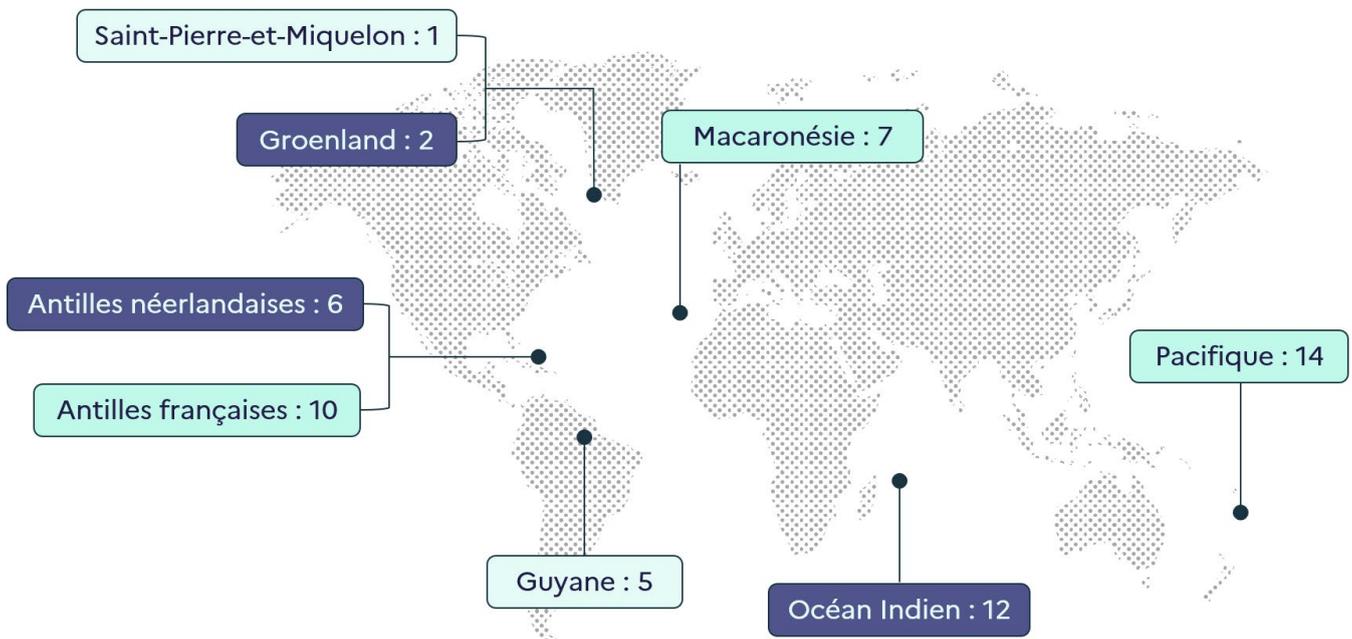


Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et les opinions exprimés sont toutefois ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de CINEA. Ni l'Union européenne ni l'autorité subventionnaire ne peuvent en être tenues pour responsables.

Les résultats du 1^{er} appel à projets

Le premier appel BESTLIFE2030 a ouvert le 31 octobre 2023. Les candidats devaient d'abord déposer une note de concept avant le 8 janvier 2024, puis ceux dont le projet avait passé ce premier stade de sélection pouvaient soumettre une proposition complète jusqu'au 3 juin. Entre ces deux étapes, deux ateliers d'accompagnement ont été organisés par l'OFB à destination des porteurs de projets dans l'océan Indien : le 23 novembre en visioconférence puis le 18 ou 26 mars en présentiel selon les territoires.

Le programme a rencontré un fort engouement dans tous les Outre-mer. Ce sont ainsi 130 notes de concept qui ont été reçues en janvier, puis 66 propositions complètes en juin. Au final, 57 projets sont lauréats, avec un soutien de 5,5 millions d'euros de la part de BESTLIFE2030.



Dans l'océan Indien, ce sont 23 notes de concept puis 15 propositions complètes qui ont été reçues. 12 projets sont lauréats, pour un montant d'aide de 1.080.057 euros.

Sur ces 12 projets, 7 concernent La Réunion, 3 Mayotte, 1 se déroulera sur les 2 territoires et 1 dans les Terres australes et antarctiques françaises. Ceux-ci sont présentés en détails dans les pages suivantes.

Les thématiques abordées sont représentatives des enjeux de biodiversité dans l'océan Indien : 4 projets s'attellent à la restauration d'habitats dégradés, 4 à la gestion durable des ressources naturelles, 3 à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et 1 à la conservation d'espèces menacées.

Les structures lauréates - 4 associations, 3 entreprises, 2 collectivités, 2 organismes à but non lucratif et 1 établissement public - montrent également l'engagement de tous les acteurs de la société dans la protection du patrimoine naturel.

La plupart de ces projets ont débuté en novembre 2024. En parallèle, l'équipe de coordination du BESTLIFE2030 prépare le deuxième appel qui ouvrira début 2025.

Les 7 projets réunionnais

SAMEM - Sauvegarde en arboretum d'espèces menacées à La Réunion

Porté par le Conservatoire botanique national de Mascarin



Durée : 36 mois

Montant du projet : 106 856 €

Subvention BESTLIFE2030 : 99 910 €

Le projet vise à créer deux arboretums conservatoires, un situé à Saint-Pierre avec l'Armefflor (Association réunionnaise pour la modernisation de l'économie fruitière, légumière et horticole), l'autre situé à la Plaine des Palmistes avec le Parc national de La Réunion. Ces nouveaux arboretums permettront de mettre en collection des représentants d'espèces menacées issus de populations non représentées actuellement en collection.

La nouvelle Liste rouge de la flore vasculaire de La Réunion révèle que 41% des 962 espèces indigènes évaluées sont menacées. Face à ce constat, le Conservatoire botanique national de Mascarin (CBNM) a élaboré une stratégie de conservation *ex situ* dont l'un des objectifs est la mise en place d'un réseau d'arboretums conservatoires à l'échelle de l'île afin de constituer un stock de semenciers tracés au service de la restauration écologique et du renforcement de populations d'espèces menacées. Pour cela, 23 zones écologiques conservatoires ont été définies en croisant les bassins versants et les étages de végétations. Chaque zone doit héberger au moins un arboretum afin d'accueillir des représentants des semenciers sauvages des espèces menacées de la zone.

Ce projet contribuera donc à la mise en œuvre de la stratégie de conservation *ex situ* en mettant en place deux nouveaux arboretums conservatoires. Pour cela, il s'agira de déployer une campagne de récolte de diaspores sur des semenciers sauvages menacés de disparition. Les diaspores récoltées seront par la suite mises en culture et les plants produits seront plantés dans les deux arboretums. Une traçabilité stricte de la récolte jusqu'à la plantation sera assurée selon le protocole du CBNM. Une cartographie précise des plants sera réalisée de manière à conserver leur traçabilité dans le temps mais aussi leur suivi et entretien. A l'issue de ce travail, un guide de création et de suivi d'un arboretum conservatoire sera produit afin de reproduire la méthode sur les prochains arboretums à mettre en place.



Exemple de l'arboretum conservatoire du lycée agricole de Saint-Paul
© CBNM

EXPRIM - Projet pilote de régénération écologique post-incendie au Maïdo

Porté par le Parc national de La Réunion



Durée : 24 mois

Montant du projet : 231 786 €

Subvention BESTLIFE2030 : 99 993 €

Le Maïdo, situé en cœur de Parc national à 2200 mètres d'altitude, est un site emblématique de La Réunion offrant une vue vertigineuse sur le cirque de Mafate. Ce site abrite un habitat altimontain tropical unique au monde, malheureusement gravement menacé par l'expansion d'une espèce exotique envahissante transformatrice du paysage, l'ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*). Cette espèce fait partie des 100 espèces les plus envahissantes au niveau mondial et est inscrite sur la liste des plantes exotiques envahissantes à La Réunion par le Conservatoire Botanique National de Mascarin et sur la liste établie par le Comité français de l'UICN. Néanmoins, dans le prolongement du Maïdo, au sein d'un espace appelé « le triangle des Bénares », il est encore possible d'observer cet habitat exceptionnel indemne de toute perturbation.

Le Maïdo (du malgache « Terre Brûlée ») est touché de manière récurrente par des incendies, et ce risque est susceptible de s'intensifier dans les années futures avec les conséquences du changement climatique. Or, les terres incendiées sont un terrain favorable à la propagation de l'ajonc d'Europe, avec un risque de voir cette espèce progresser vers le triangle des Bénares. Aussi, il apparaît intéressant, après le passage d'un incendie, de pouvoir mettre en œuvre des actions pour aider le milieu altimontain à se régénérer et pour limiter la progression du front d'invasion de l'ajonc vers la zone à enjeux du triangle des Bénares.

Aussi, c'est en s'appuyant sur le dernier épisode de feu survenu au Maïdo en novembre 2020, qu'il a été proposé de mener un « projet pilote de régénération écologique post-incendie au Maïdo », répondant à trois objectifs complémentaires :

- Expérimenter des méthodes de régénération du milieu afin d'alimenter un protocole d'intervention post-incendie et ainsi gagner en réactivité pour la mise en œuvre d'actions de lutte et de restauration après le passage d'un incendie sur des zones à enjeux (triangle des Bénares et fronts d'invasion par l'ajonc notamment) ;
- Augmenter la pression de lutte contre l'ajonc d'Europe afin d'améliorer la patrimonialité de l'emblématique site du Maïdo ;
- Mobiliser la société civile autour des enjeux de préservation des patrimoines altimontains réunionnais pour une meilleure prise de conscience du caractère exceptionnel et fragile de cette biodiversité si particulière.



Chantier de lutte contre l'ajonc d'Europe
© Parc national de La Réunion

INCRUST RUN

Porté par le Comité régional des pêches maritimes
et des élevages marins de La Réunion



Durée : 24 mois

Montant du projet : 107 429 €

Subvention BESTLIFE2030 : 99 909 €

A travers le monde et depuis des siècles, les crustacés marins sont exploités par les populations locales côtières à des fins alimentaires et commerciales. A l'île de La Réunion, les langoustes (*Panulirus sp*) et le crabe girafe (*Ranina ranina*) sont les principaux crustacés décapodes capturés traditionnellement par les pêcheurs côtiers dans les zones lagunaires et sur la pente externe du récif. Ces espèces patrimoniales, à fort intérêt commercial, sont très demandées sur le marché local.

Dans le but de mieux préserver les populations de crustacés de La Réunion, les habitats associés et de développer des activités de pêche durable et responsable, le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion (CRPMEM) souhaite évaluer l'état de santé et la distribution des peuplements de langoustes et de crabes girafes autour de l'île. Pour atteindre les objectifs, des enquêtes de terrain et de l'auto-échantillonnage seront effectués par des pêcheurs professionnels, un inventaire sous-marin et une cartographie des habitats marins côtiers seront réalisés autour de l'île ainsi que le suivi des individus par des opérations en mer de capture-marquage-recapture.

Les données acquises pendant ce projet aideront à mieux connaître l'état actuel des stocks et à améliorer les connaissances sur la biologie, l'écologie et sur les cycles de vie de ces espèces (croissance, reproduction, recrutement, déplacements, etc.). Ces nouveaux paramètres contribueront à établir des zones de conservation halieutiques afin de protéger durablement les populations, à réexaminer la réglementation locale sur la pêche en apportant des éléments scientifiques récents et à élaborer des mesures visant à mieux encadrer et à contrôler l'activité de pêche pour une utilisation et une gestion pérenne des crustacés à La Réunion.



Crabes girafes
© Julien Robert

Augmenter la biodiversité sur les parcelles agricoles grâce aux infrastructures agroécologiques



Porté par l'EARL Jasmin Mangua

Co-porté par l'Union des horticulteurs et pépiniéristes de La Réunion



Durée : 30 mois

Montant du projet : 105 126 €

Subvention BESTLIFE2030 : 99 870 €

Dans un contexte agricole réunionnais peu favorable à la biodiversité (usage encore abondant d'herbicides et de pesticides), les initiatives en faveur de l'agroécologie se développent (agriculture biologique, plantation de haies, protection biologique intégrée des cultures, etc.). Les agriculteurs manquent toutefois de références et d'exemples sur les infrastructures agroécologiques (IAE) dans l'île, notamment sur les mares, dont les impacts positifs sur la biodiversité sont pourtant largement documentés dans l'Hexagone.

A partir de la mise en place d'IAE (mares, haies, îlots fleuris) sur une exploitation agricole pilote (EARL Jasmin Mangua) située en zone de continuité écologique sur la commune de Saint-Leu, ce projet vise à contribuer à l'amélioration des connaissances sur ces dispositifs et leurs impacts écologiques, à destination notamment des autres agriculteurs de l'île. La mise en place d'IAE sur cette exploitation fera l'objet d'un suivi écologique détaillé.

Pour alimenter ces références, le projet prévoit également de tester des IAE (talus, baissières, bandes fleuries) dans d'autres contextes agro-climatiques de l'île, chez les agriculteurs membres du Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) sur la protection biologique intégrée (PBI), dont l'EARL Jasmin Mangua est membre. Cette démarche collective, de dimension professionnelle, sera mise en œuvre par l'Union des horticulteurs et pépiniéristes de La Réunion (UHPR) et bénéficiera de l'appui de l'animatrice de ce groupement.

Une autre démarche collective, de dimension plus locale, sera conduite dans le quartier Bois de Nèfles, où se situe l'EARL Jasmin Mangua. Le projet encouragera la plantation d'arbres indigènes et endémiques par les agriculteurs et les associations du quartier, dans un but environnemental (reboisement à proximité de 2 ravines) et social (amélioration du cadre de vie dans ce quartier prioritaire de la politique de la ville). Objectif transversal du projet, la valorisation des résultats du projet concernera différents publics (agriculteurs, élèves, grand public).



Haie de plantes indigènes
© Carol Develter

Étude et collecte des déchets métalliques sur 8 sites récifaux de La Réunion

Porté par Galaxea

Durée : 18 mois

Montant du projet : 63 974 €

Subvention BESTLIFE2030 : 60 776 €

Comme dans le monde entier, la problématique des déchets est d'actualité à La Réunion. On évoque beaucoup les matières plastiques, mais d'autres types de déchets existent, comme les éléments métalliques. Ces derniers seraient d'un point de vue chimique encore plus dangereux que les plastiques. De plus, tous ces éléments sont aussi très gourmands en oxygène en produisant continuellement des oxydes, ce qui peut être préjudiciable dans un milieu où les déficits en oxygène sont fréquents en saison chaude lors des marées basses. Or, la qualité des eaux est primordiale pour la sauvegarde des écosystèmes aquatiques.

Suite à un appel à projets lancé par le Ministère de la transition écologique et solidaire, un projet pilote a été réalisé en 2020 sur la collecte des déchets métalliques immergés, afin de déterminer leur nature, leur quantité et leur répartition. En 26 interventions, un total de 937 éléments pour 250 kg a ainsi été retiré des lagons de l'ouest de La Réunion, dont 35 kg de plomb. La majorité d'entre eux était constituée de fer. Ils sont tous corrodés, souvent coupants ou pointus et constituent un vrai danger physique pour les baigneurs. En 2023, une nouvelle campagne a été initiée avec des moyens plus conséquents. En 35 interventions, un total de 1377 éléments pour 1220 kg a été retiré des lagons de l'ouest de l'île. Ces prospections n'ont fait que confirmer la quantité importante d'éléments métalliques présents le long des plages.

L'objectif de ce projet est de prospecter de nouveaux sites, toujours en se focalisant sur les éléments métalliques, souvent cachés ou enfouis dans le sédiment, d'en appréhender la nature, les quantités, les zones les plus atteintes et enfin, de les retirer définitivement du milieu et de les traiter. Cette nouvelle campagne a été élaborée en capitalisant les expériences précédentes pour traiter de nouvelles zones plus difficiles à explorer.



Campagne de collecte menée en 2023
© Galaxea

Inspirer les habitants du Brûlé à valoriser leurs patrimoines naturels

Porté par la Société Réunionnaise pour l'Étude et la Protection de l'Environnement



Durée : 18 mois

Montant du projet : 105 263 €

Subvention BESTLIFE2030 : 100 000 €

Ce projet s'articule autour de 4 actions concrètes afin d'impulser et maintenir des dynamiques locales territoriales autour de l'amélioration de la qualité des espaces paysagers et de la biodiversité à proximité du village du Brûlé, porte du cœur de Parc national :

1. Créer un arboretum sur le terrain du « Chalet », lieu d'exposition et de réception orienté vers l'interprétation du patrimoine et la préservation de la Nature ;
2. Créer un arboretum sur le terrain de la « Maison Roger » véritable lieu de vie du village ;
3. Coordonner des chantiers de lutte contre les espèces exotiques envahissantes à « Mamode camp » ;
4. Sensibiliser le public à la biodiversité, aux espèces exotiques envahissantes et aux pratiques contribuant à la transition écologique.



Création d'un arboretum au siège de l'association
© SREPEN

Pêche-Rec-Run

Porté par la Réserve naturelle nationale marine de La Réunion



Durée : 24 mois

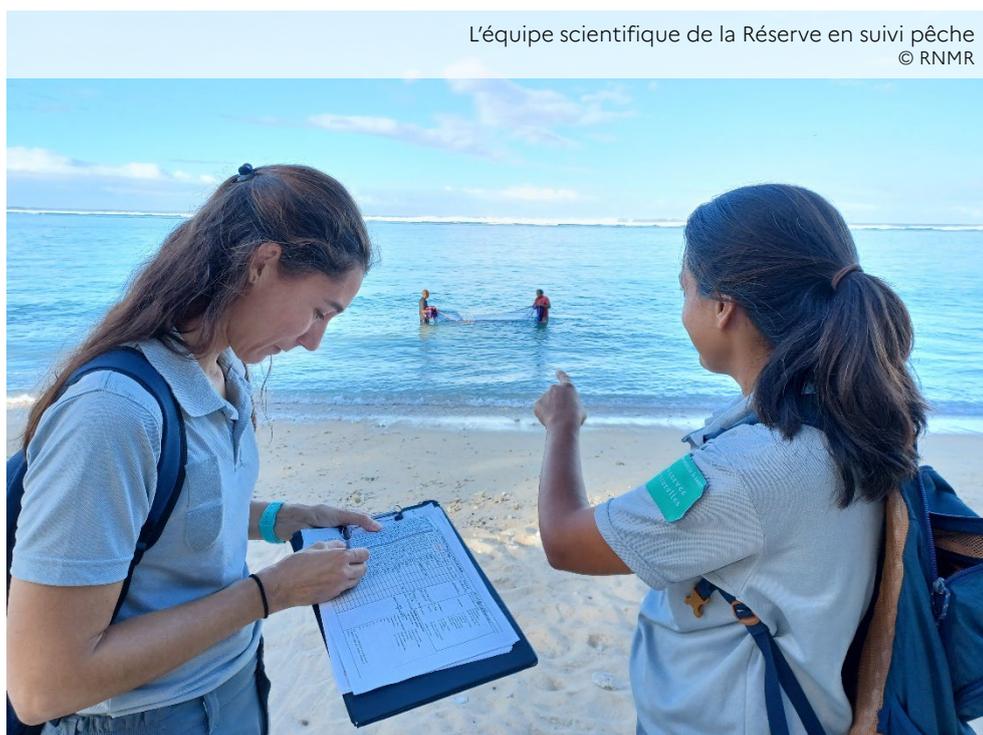
Montant du projet : 112 861 €

Subvention BESTLIFE2030 : 99 318 €

Depuis 2007, une réglementation spécifique des pêches a été mise en place au sein de la Réserve Naturelle nationale Marine de La Réunion (RNMR) qui définissent les règles de pratique des activités de pêche professionnelle et non professionnelle (dont la pêche de loisir traditionnelle à pied). Des règles de pêche plus ou moins restrictives sont définies en fonction du niveau de protection (zones de protection intégrale, zones de protection forte, périmètre général).

Afin d'évaluer si la RNMR atteint les objectifs de protection et de restauration des écosystèmes récifaux, des suivis temporels spécifiques des peuplements ichtyologiques et benthiques ont été mis en place à trois reprises (P0 en 2006-2007, P1 en 2013-2015 puis P2 en 2021). Concernant les peuplements de poissons, un accroissement de la biodiversité et des biomasses a été observé dans les zones de protection forte entre le P0 et le P1. Entre le P1 et le P2, la biodiversité et surtout les biomasses sont en forte diminution dans les zones de protection forte, à l'exception de la zone nord de la RNMR. La baisse de biomasse particulièrement forte observée pour les espèces d'intérêt halieutique plaide pour un rôle prépondérant de la pêche malgré une surveillance et un contrôle accru des activités de pêche exercée depuis 2007.

Si la RNMR a mis en place des suivis des pêcheries de loisir traditionnelles, une partie des activités extractives n'est pas connue. Dans le cadre de son objectif de gestion durable des ressources halieutiques, la RNMR souhaite compléter sa connaissance des différentes activités de pêche pour évaluer leurs pressions (efforts de pêche) et leurs impacts (captures) sur les ressources exploitées et ainsi mieux définir ses cibles d'actions (sensibilisation des pêcheurs, évolution de la réglementation, stratégie de contrôle et de surveillance, protection des zones actuellement non protégées).



Les 3 projets mahorais

Éradication du rat noir de l'îlot MBouzi

Porté par les Naturalistes, Environnement et Patrimoine de Mayotte



Durée : 36 mois

Montant du projet : 167 776 €

Subvention BESTLIFE2030 : 99 995 €

L'éradication de populations invasives en milieu insulaire est un outil très efficace pour la conservation de la biodiversité et la restauration des processus écosystémiques altérés. A Mayotte, l'îlot Mbouzi (Réserve Naturelle Nationale) est envahi par une population de rats noirs dont les impacts mettent en péril les espèces natives du site, qui pour certaines représentent les dernières populations relictuelles à l'échelle de Mayotte. Leur éradication a donc été identifiée comme une priorité de conservation, inscrite notamment au plan de gestion de la RNN de l'îlot Mbouzi. Il s'agit à ce jour de l'unique option de gestion permettant de supprimer efficacement et durablement l'impact du rat sur la biodiversité du site.

Aujourd'hui, l'éradication de rats sur toute île de plus de 5 ha repose exclusivement sur l'utilisation d'anticoagulants de seconde génération. Il s'agit d'une méthode de gestion fiable (probabilité de succès supérieure à 90%) et répandue à travers les îles du monde (plus de 600 opérations à ce jour, des dizaines d'opérations en cours). Considérant le risque d'impact potentiel sur quelques espèces non-cibles présentes à Mbouzi, notamment la population de makis ou lémurs bruns (*Eulemur fulvus*), cette éradication sera menée depuis le sol, via des stations à appâts sécurisées, afin de garantir l'acceptabilité sociale et environnementale de l'opération sans en affecter les chances de succès.

Les résultats de ce projet seront rapidement et directement visibles et mesurables en termes de gain pour la biodiversité à Mayotte, et le retour d'expérience sera partagé aux gestionnaires et scientifiques locaux, régionaux et internationaux pour améliorer les bonnes pratiques de lutte dans les nombreux territoires insulaires confrontés à des problèmes similaires.



Restauration écologique des ripisylves de la rivière Bouyouni

Porté la Communauté d'agglomération du Grand Nord de Mayotte



Grand Nord de Mayotte

Durée : 30 mois

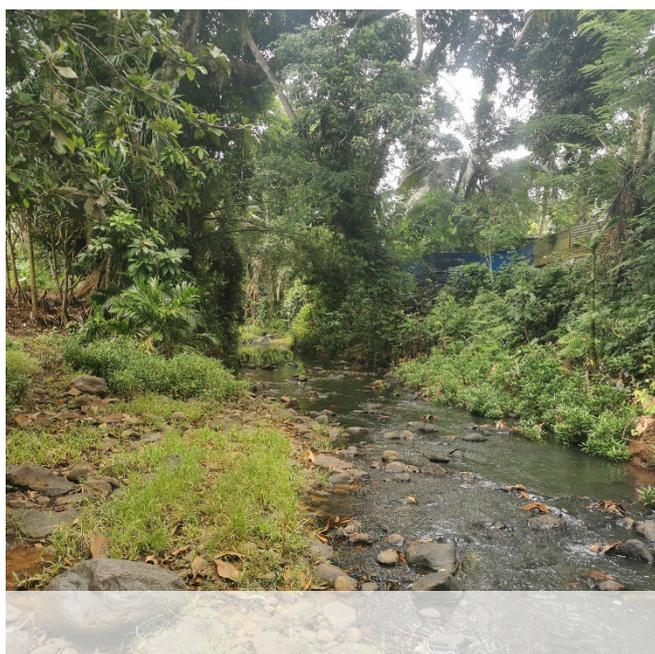
Montant du projet : 91 287 €

Subvention BESTLIFE2030 : 86 723 €

La rivière de Bouyouni est une des principales rivières permanentes de Mayotte. Elle assure un rôle écologique de premier plan à l'échelle de l'île. Elle sert d'habitat pour de nombreuses espèces amphihalines menacées, matérialise un corridor reliant le lagon au sommet du Mont Majimbini et alimente plusieurs captages d'eau destinés à la consommation humaine. Sa fonctionnalité hydrobiologique est, comme toutes les rivières, étroitement liée à l'état de conservation de la ripisylve présente sur ses rives. Cette dernière agit comme une barrière naturelle, filtrant les sédiments, les nutriments et les polluants, contribuant ainsi au maintien de la qualité des eaux. Les racines des arbres et des plantes riveraines aident également à stabiliser les berges, réduisant ainsi l'érosion due au courant de la rivière et limitant la sédimentation avale (cours d'eau, mangrove, lagon).

La ripisylve de la rivière est aujourd'hui fortement dégradée et ne remplit plus que très partiellement son rôle écologique. Cette situation entraîne des répercussions significatives tant sur la conservation des espèces inféodées à la rivière que sur le maintien de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, ressource actuellement sous tension dans le département.

Le projet porte sur la restauration écologique de la ripisylve de la rivière grâce à la plantation d'espèces végétales indigènes de la Bouyouni et vise ainsi un triple objectif environnemental : l'amélioration de la qualité des habitats aquatiques, la conservation des espèces animales et végétales associées à ces milieux et le renforcement des continuités rivulaires. Le projet s'inscrit dans une démarche globale de restauration des habitats naturels et des fonctionnalités associées à l'échelle du bassin versant et s'appuie sur une approche écosystémique de l'interdépendance des composantes écologiques du territoire.



Berges de la Bouyouni
© Abassi Dimassi

RESTOCOR - Restauration de l'habitat et des populations de *Cotylopus rubripinnis* dans les cours d'eau de Mayotte

Porté par OCEA Consult

Co-porté par Mayotte Nature Environnement



Durée : 30 mois

Montant du projet : 107 716 €

Subvention BESTLIFE2030 : 99 961 €

Cotylopus rubripinnis est un poisson amphidrome, endémique de l'archipel des Comores, protégé (arrêté N°361/DEAL/SEPR/2018), classé Vulnérable (UICN), déterminant pour les ZNIEFF et pour les zones clés de biodiversité définie dans le Profil d'écosystème – Région Océan Indien de 2017. A Mayotte, ses effectifs sont rares et dispersés (observés sur un tiers des cours d'eau).

Plusieurs pressions s'exercent sur les cours d'eau de Mayotte : plus de 330 obstacles à la continuité écologique, de nombreux usages domestiques perturbant la qualité des eaux, l'omniprésence de captages d'eau de surface qui ne respectent pas de débit réservé suffisant pour préserver la vie des espèces aquatiques.

Ces pressions menacent l'accomplissement du cycle de vie de *C. rubripinnis* : la colonisation des cours d'eau par les post-larves pour leur croissance, l'accès aux habitats en rivière pour la reproduction, la dévalaison des larves vers l'océan.

Ce projet vise la restauration des habitats de *C. rubripinnis* en termes de qualité des habitats (physico-chimique, physique), continuité écologique et ressource quantitative. Il s'intéresse aux phases suivantes :

- Identification des bassins versants prioritaires et gestionnaires associés ;
- Gestion et restauration des cours d'eau : référencement et enlèvement des obstacles à la continuité (seuils, embâcles, zones de lavandière) ;
- Ciblage d'actions de contrôle des prélèvements illégaux ;
- Ciblage pour les actions de maraudage pédagogique ;
- Education à l'environnement et sensibilisation : visites de différents publics (élus, scolaires), plaquettes, panneaux ;
- Suivis des espèces et du milieu, en lien avec les actions de restauration : évolution des faciès d'écoulement et substrats (zones de frayères), suivi des populations de *C. rubripinnis* (juvéniles, adultes et flux dévalant de pro-larves).

Ces actions permettront de cibler et mutualiser des efforts entrepris par les acteurs locaux, tout en impliquant les populations.



Cotylopus rubripinnis © P. Keith

Le projet régional

COHAB - Pour une cohabitation durable du trafic maritime et de la mégafaune marine dans les eaux côtières françaises protégées de l'océan Indien



Porté par GLOBICE

Durée : 18 mois

Montant du projet : 77 673 €

Subvention BESTLIFE2030 : 73 790 €

La tendance à l'accroissement du trafic maritime côtier constitue une menace majeure pour les cétacés et les tortues marines. Par leur présence, leur pratique, et les bruits qu'ils émettent, les navires perturbent les habitats, les comportements et les activités vitales des individus, et peuvent induire des collisions. Ces menaces peuvent avoir des conséquences à l'échelle populationnelle.

Les mesures de conservation visant à réduire ces menaces impliquent une meilleure gestion des usages, basée par exemple sur une séparation dans le temps et l'espace des navires et des espèces menacées, ou la réduction de la vitesse des navires ; mesures qui relèvent de la compétence des gestionnaires et décideurs.

L'établissement de ces mesures requiert des connaissances précises sur le trafic maritime et les zones à risque pour les espèces concernées. De plus, les mesures restrictives pouvant être économiquement et socialement préjudiciables, il est nécessaire d'appréhender la perception des usagers et leur acceptation des règles existantes et à venir.

Dans les eaux côtières françaises de La Réunion et de Mayotte, ces connaissances sont encore incomplètes, voire inexistantes. Pourtant, les gestionnaires ont besoin d'éléments concrets pour renforcer les mesures de réduction des menaces du trafic maritime côtier sur la mégafaune marine.

Le projet propose de contribuer à réduire ces menaces dans deux aires marines protégées. A La Réunion, en apportant aux gestionnaires de la Réserve Naturelle Marine de La Réunion des éléments robustes pour appuyer la modification et la mise en place de mesures de gestion adaptées (données précises sur les zones à enjeux, la perception et l'acceptabilité par les usagers des mesures existantes et prévues à court et moyen termes). A Mayotte, en initiant l'acquisition des premières données sur trafic maritime côtier et les pressions qu'il génère dans les eaux du Parc Naturel Marin de Mayotte.



Le projet subantarctique

OPACK - Optimisation et renforcement des actions de régulation du chat haret à Kerguelen

Porté par les Terres australes et antarctiques françaises

Durée : 36 mois

Montant du projet : 183 179 €

Subvention BESTLIFE2030 : 60 266 €



Le projet vise à améliorer et renforcer les opérations de régulation du chat haret dans l'est de l'archipel Kerguelen (péninsule Courbet) et sur certaines îles du golfe du Morbihan afin de réduire la prédation exercée sur plusieurs espèces d'oiseaux marins emblématiques et sensibles.

Depuis 2015, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) réalisent du piégeage et du tir de chat haret sur 3 sites de la péninsule Courbet afin de protéger les populations d'albatros hurleur (*Diomedea exulans*) qui s'y reproduisent. Cette action est aussi menée de manière occasionnelle sur certaines îles du golfe du Morbihan qui font régulièrement l'objet de l'intrusion du félin. Malgré l'efficacité de ces prélèvements, les moyens déployés sur le terrain sont particulièrement énergivores, lourds à mettre en œuvre et peu flexibles. L'approche actuelle est également centrée sur une seule espèce, l'albatros hurleur, limitant ainsi la sélection d'autres sites présentant des enjeux similaires pour d'autres espèces comme le manchot papou (*Pygoscelis papua*), le cormoran de Kerguelen (*Phalacrocorax verrucosus*) ou d'autres espèces de petits pétrels à nidification hypogée.

Afin d'accroître l'efficacité et la portée des opérations de régulation du chat haret dans l'Est de l'archipel Kerguelen, le projet prévoit :

- Le remplacement et la modernisation des cages actuellement utilisées pour le piégeage des chats harets, permettant une meilleure souplesse de déploiement sur le terrain et une efficacité accrue ;
- L'équipement d'un nouveau site de régulation sur une partie de la presqu'île du Prince de Galles : le site de pointe Suzanne (actuellement en phase de test avec un contingent limité de matériel et de temps), répondant à une réalité géographique de gestion et de protection plurispécifique de l'avifaune.
- L'optimisation des capacités de tir des agents de terrain via l'utilisation de lunettes thermiques, dans le but d'accroître la détection et le taux de prélèvement des chats harets sur les sites de régulation par tir direct, notamment sur les îles du golfe du Morbihan où la faible densité du félin le rend particulièrement discret ce qui peut compliquer les actions de régulation.



© Charly Gicqueau

À propos de l'Office français de la biodiversité

L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la sauvegarde de la biodiversité. Il est chargé de la protection et de la restauration de la biodiversité, dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Créé au 1^{er} janvier 2020 par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019, l'Office français de la biodiversité est sous la tutelle des ministres de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

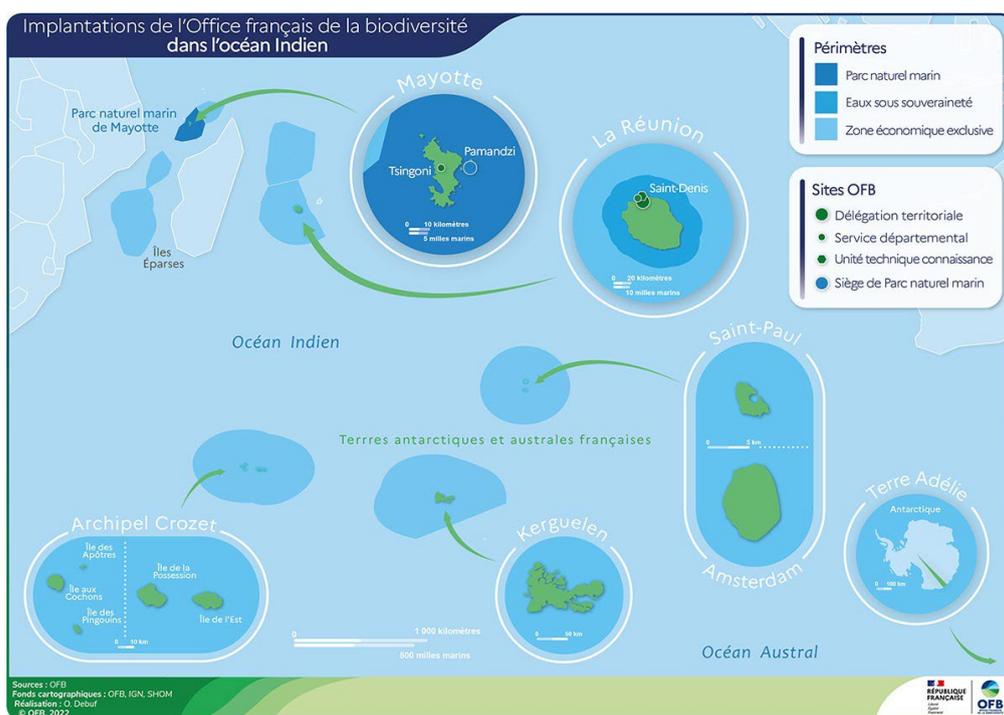
L'OFB est au cœur de l'action pour la préservation du vivant dans les milieux aquatiques, terrestres et marins. Il joue un rôle essentiel pour lutter contre l'érosion de la biodiversité face aux pressions comme la destruction et la fragmentation des milieux naturels, les diverses pollutions, la surexploitation des ressources naturelles, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ou encore les conséquences des dérèglements climatiques.

Cet établissement public travaille chaque jour en mobilisant un ensemble d'acteurs, de décideurs et de citoyens autour de la biodiversité : État, collectivités territoriales, associations, entreprises, scientifiques, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, pratiquants des sports de nature... Un rôle de levier indispensable à la réduction des pressions exercées sur la faune, la flore et leurs habitats.

L'OFB EST RESPONSABLE DE 5 MISSIONS COMPLÉMENTAIRES :

- La police de l'environnement et la police de la faune sauvage ;
- La connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages ;
- L'appui à la mise en œuvre des politiques publiques ;
- La gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels ;
- L'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.

Dans l'océan Indien, l'OFB est constitué de deux Services Départementaux (police de l'environnement), d'une Unité Technique et Connaissance spécialisée dans la faune sauvage, d'une Délégation Territoriale qui anime les dispositifs financiers eau et biodiversité en appui aux acteurs des territoires, et du Parc naturel marin de Mayotte.



Contacts presse

Florence Barreto
Responsable du pôle Presse
01 45 14 88 57
florence.barreto@ofb.gouv.fr

Célia Gobeaut
Chargée de mission BESTLIFE2030 océan Indien
06 92 95 52 38
celia.gobeaut@ofb.gouv.fr

www.ofb.gouv.fr




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

